Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/5150

28.10.2025

Avis du Comité économique et social européen

Prendre en compte les corrélations entre la paix et le changement climatique: de la nécessité d'une diplomatie mondiale rénovée

(avis d'initiative)

(C/2025/5150)

Rapporteur: **Dimitris DIMITRIADIS**

Corapporteur: **Peter SCHMIDT**

Conseillers	Ioannis PAPADIMOS (conseiller du rapporteur, groupe I) Jeffrey SACHS (conseiller du corapporteur, groupe II)
Décision de l'assemblée plénière	23.1.2025
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	12.6.2025
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	71/1/1
Adoption en session plénière	17.7.2025
Session plénière n°	598
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	131/17/7

1. Conclusions et recommandations

1.1. L'Union européenne (UE) doit adopter une approche globale et intégrée afin de répondre à l'interdépendance croissante entre le changement climatique, les risques en matière de santé et de sécurité et la gouvernance mondiale. Alors que la coopération internationale est confrontée à des difficultés toujours plus nombreuses qu'engendrent l'autoritarisme, le protectionnisme et le nationalisme, l'Union devrait se positionner comme chef de file crédible et résilient de la diplomatie climatique mondiale. Il est impératif que les politiques en matière de climat et de sécurité ne soient plus traitées séparément. Elles doivent, au contraire, être considérées comme des éléments d'un avenir mondial durable et pacifique qui se renforcent mutuellement; en effet, la mission fondamentale du projet européen est de promouvoir et de préserver la paix, les droits fondamentaux et la démocratie.

1.2. En matière de politique étrangère, l'UE devrait défendre la diplomatie climatique qui établit un lien entre, d'une part, les objectifs environnementaux et, d'autre part, la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette approche doit être ancrée dans des alliances mondiales renouvelées, des partenariats inclusifs et des cadres stratégiques intégrés. L'évolution de l'action extérieure de l'Union devrait refléter le caractère interdépendant des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, en reconnaissant que la dégradation de l'environnement et l'instabilité sont étroitement liées. En intégrant les considérations de sécurité climatique dans ses stratégies diplomatiques et de développement, l'UE peut contribuer à s'attaquer aux causes profondes des conflits tout en renforçant les engagements mondiaux en faveur du climat.

1.3. En outre, l'UE devrait œuvrer comme un multiplicateur de valeurs en promouvant une action pour le climat qui soit conforme aux objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit notamment d'investir dans la bonne gouvernance, la sécurité de l'approvisionnement en nourriture, en eau et en énergie, la sécurité des villes et des moyens de subsistance résilients. En associant les organisations de terrain, les initiatives menées par les jeunes et celles qui ciblent les femmes ainsi que les acteurs de la société civile, les efforts humanitaires et d'adaptation devraient se montrer inclusifs et participatifs.

1.4. Un programme national clair et ambitieux demeure tout aussi essentiel. Il convient d'accélérer la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe grâce à des plans d'action à l'échelle des États membres et de l'Union. Ces plans devraient porter sur la décarbonation, la préservation de la diversité biologique, les pratiques de l'économie circulaire et l'utilisation durable des terres. Cette transition ne doit pas être retardée par les difficultés économique actuelles; bien au contraire, les investissements climatiques devraient devenir des leviers de la relance économique, de la primauté technologique et de la compétitivité mondiale dans l'innovation écologique et numérique.

1.5. Dans le même temps, l'UE devrait renforcer sa diplomatie du pacte vert et des ODD en tirant parti de son expertise en matière de durabilité pour soutenir les régions en développement. À ce titre, il y a lieu de renforcer les partenariats grâce à une coopération structurée avec les pays du Sud. En promouvant des cadres climatiques communs et en facilitant le transfert de technologies, l'Europe peut soutenir une transition juste dans les pays du Sud, tout en consolidant son influence à l'échelle mondiale.

1.6. Dans les enceintes multilatérales, l'UE doit rester à l'avant-garde du plaidoyer mondial en faveur du climat. Elle devrait initier des appels en faveur d'une action ambitieuse à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que dans le cadre des principales conventions environnementales telles que la CCNUCC, la CDB et la CNULD. Une présence soutenue au niveau multilatéral s'avère particulièrement cruciale compte tenu du recul de l'engagement des États-Unis.

1.7. Enfin, une stratégie diplomatique européenne renouvelée doit reposer sur trois principes directeurs. Premièrement, les considérations climatiques devraient être pleinement intégrées dans les stratégies de prévention des conflits. Cela implique d'inclure l'analyse des risques environnementaux dans les efforts de consolidation de la paix et de s'attacher à résoudre de manière proactive les tensions fondées sur les ressources. Deuxièmement, l'UE doit donner la priorité à la coopération régionale et multilatérale qui favorise à la fois la résilience au changement climatique et la résolution des conflits, en soutenant les efforts d'adaptation au niveau local et régional. Troisièmement, il convient de promouvoir le développement durable en tant que mécanisme de paix, en consacrant des investissements ciblés aux énergies renouvelables, au reboisement et à une agriculture respectueuse du climat contribuant à réduire la vulnérabilité et à prévenir les conflits.

1.8. En vue d'instaurer une diplomatie renouvelée et renforcée, le CESE invite instamment l'UE à surmonter la fragmentation interne et à prendre des mesures audacieuses en faveur de l'autonomie stratégique. Toutefois, cette autonomie stratégique doit se traduire par des capacités opérationnelles, des politiques concrètes et une action coordonnée entre les États membres. Sans progrès concrets en matière de défense, d'indépendance énergétique et de résilience économique, l'Union risque de connaître une régression dans un monde qui est de plus en plus marqué par des luttes de pouvoir et une prise de décision unilatérale.

1.9. Seule une telle approche intégrée, proactive et guidée par des valeurs permettra à l'UE de conserver sa crédibilité et son rôle de chef de file dans un monde confronté à la double menace que constituent le dérèglement climatique et l'instabilité géopolitique. Dans cette optique, l'Union pourrait utiliser sa politique commerciale en tant qu'outil ou instrument pour favoriser le développement durable, lutter contre le changement climatique et encourager une croissance économique pacifique, étant donné que la politique commerciale relève de la compétence exclusive de l'UE, ce qui permet à celle-ci de parler d'une seule voix et donc d'«exporter» les valeurs européennes en matière de droits de l'homme et de droits sociaux, de protection de l'environnement et de politique climatique.

2. **Introduction**

2.1. Le CESE admet que le lien indissociable qui existe entre le changement climatique et la stabilité mondiale est devenu indéniable. La hausse des températures, les phénomènes météorologiques extrêmes et la rareté des ressources ne sont pas seulement des préoccupations environnementales, mais aussi d'importants catalyseurs de conflits. Si nous voulons préserver la paix, nous devons reconnaître que l'action pour le climat est une pierre angulaire de la politique de sécurité. Cette réalité urgente exige que soit insufflée une nouvelle dynamique à l'engagement en faveur de la diplomatie mondiale, qui intègre la résilience au changement climatique dans les efforts déployés pour consolider la paix.

2.2. Tenant compte des travaux antérieurs, en particulier des avis REX/569 ([1]) et REX/578 ([2]), le CESE souhaite s'inscrire dans le prolongement de leurs conclusions et recommandations qui, d'une part, soulignent l'importance de comprendre les interactions complexes qui entourent le lien entre climat et sécurité, étant donné que le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des enjeux planétaires dont la dynamique, associée aux vulnérabilités de l'agriculture, de l'eau ([3]) et des infrastructures, affectent les populations dans de nombreux pays, et, d'autre part, mettent en relief la nécessité d'apporter de toute urgence des réponses résilientes à ces défis, en soulignant que la mission fondamentale du projet européen est de promouvoir et de préserver la paix, indissociablement liée à la préservation et à la promotion des droits fondamentaux et de la démocratie. En outre, le Comité a déjà attiré l'attention sur les dommages environnementaux occasionnés par la guerre, y compris la dégradation des écosystèmes, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que la contamination des terres arables et des pâturages ([4]).

2.3. Le changement climatique approche ou a déjà franchi plusieurs points de bascule à l'échelle mondiale, parmi lesquels (1) l'élévation de plusieurs mètres du niveau de la mer; (2) le déclin de grands biomes (tels que la forêt tropicale amazonienne que l'on transforme en pâturages); (3) l'arrêt de la circulation océanique qui accélère le réchauffement de l'océan Austral (ce qui aggrave la fonte de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental) ainsi que le refroidissement de l'Atlantique Nord; (4) la fonte du permafrost boréal et les énormes incendies qui ravagent les forêts boréales.

2.4. Le changement climatique augmentera la fréquence, la propagation et l'intensité des conflits violents et pourrait engendrer les troubles suivants: (1) déstabiliser le contexte politique et provoquer des conflits au sein des sociétés (en opposant, entre autres, les zones urbaines et les zones rurales ou bien les populations sédentaires et celles qui sont nomades); (2) aggraver la crise alimentaire mondiale en réduisant le rendement des cultures, en fragmentant le commerce mondial de denrées alimentaires et en provoquant une hausse des prix de ces dernières; (3) attiser les conflits internationaux portant sur l'énergie et les ressources minérales; (4) exacerber les différends transfrontaliers concernant les ressources en eau douce; (5) déplacer des populations; (6) aggraver l'extrême pauvreté, comme c'est le cas dans certaines régions en proie aux conflits comme le Sahel, l'est du Congo, l'Éthiopie ou le Soudan; (7) ouvrir la région arctique à des activités telles que le transport maritime, l'exploitation minière ou à d'autres formes de développement économique, exacerbant ainsi la concurrence stratégique de même que le risque de conflit entre les divers acteurs. C'est pourquoi il importe de souligner la nécessité d'une cohésion entre les États membres et les voisins et partenaires de l'UE, en particulier pour assurer la continuité entre les zones situées à l'extérieur et à l'intérieur du territoire européen.

2.5. De plus, les conflits violents sont à l'origine de cinq obstacles majeurs à la lutte contre le changement climatique: (1) les conflits violents et, d'une manière générale, les opérations militaires, infligent directement des dommages considérables à l'environnement; (2) les conflits violents empêchent les gouvernements de mettre en œuvre et de financer les trois principaux piliers de l'action climatique que sont l'atténuation (la mise en œuvre d'un système énergétique sans émissions de carbone), l'adaptation (des investissements ciblés permettant de compenser les dommages provoqués par le climat tels que la protection contre les inondations et les sécheresses) et enfin la résilience (des investissements globaux dans des systèmes d'alerte et la capacité des systèmes humains à rebondir après avoir subi des pertes et des dommages liés au climat); (3) les conflits violents détournent les ressources publiques qui sont nécessaires pour effectuer des investissements décisifs dans le domaine du climat; (4) les conflits violents entravent la coopération entre les États qui permet de surmonter le problème du «passager clandestin» dans le cadre des actions visant à protéger l'environnement. Étant donné que les conflits violents dressent les nations les unes contre les autres, il devient difficile, voire impossible, pour elles d'instaurer une coopération qui soit bénéfique pour tous; (5) les conflits violents sapent la confiance réciproque dont les États ont besoin pour mener des actions régionales en matière de climat, à l'instar de la coopération énergétique transfrontière (par exemple en mutualisant les réservoirs d'énergie présents dans plusieurs pays en un groupement énergétique unique ou en administrant conjointement un biome menacé — une forêt tropicale ou un bassin, par exemple — situé sur le territoire de deux ou plusieurs pays voisins).

2.6. Le CESE reconnaît qu'il est urgent de prendre en compte l'interdépendance entre le changement climatique et la paix. Le changement climatique est un facteur toujours plus important d'insécurité mondiale; il aggrave les vulnérabilités existantes, contribue aux déplacements forcés et intensifie la concurrence pour les ressources rares. À mesure que les risques liés au climat s'aggravent, l'UE doit renforcer ses réponses diplomatiques et institutionnelles pour faire face aux effets du climat sur la paix et la stabilité, tout particulièrement dans le nouvel ordre géopolitique. Les travaux du Comité consacrés à la diplomatie circulaire peuvent compléter les objectifs du présent avis. À titre d'exemple, l'Agence européenne de défense s'efforce déjà, sur le plan interne, d'utiliser les principes de l'économie circulaire dans ses marchés publics [par l'intermédiaire de son Forum d'incubation pour l'économie circulaire dans la défense européenne (IFCeeD) financé par le programme LIFE], ce qui ouvre des perspectives cohérentes dans ce domaine.

([1]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «La diplomatie climatique de l'Union européenne» (avis d'initiative) (JO C, C/2024/1575, 5.3.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/1575/oj).

([2]) Avis du Comité économique et social européen sur la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil — «Une nouvelle approche du lien entre climat et sécurité: tenir compte de l'incidence du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la paix, la sécurité et la défense» [JOIN(2023) 0019 final] (JO C, C/2024/2106, 26.3.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/2106/oj).

([3]) Concernant la question de l'eau, voir l'appel du CESE en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe et les avis connexes: Pacte bleu pour l'Europe, CESE.

([4]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Le droit à un environnement sain dans l'Union européenne, en particulier dans le contexte de la guerre en Ukraine» (avis d'initiative) (JO C 228 du 29.6.2023, p. 10).

3. **Contexte**

3.1. Le changement climatique constitue un défi fondamental et urgent en matière de sécurité, qui remodèle la stabilité mondiale. Les effets en cascade du changement climatique amplifient les vulnérabilités existantes et créent de nouveaux risques pour la sécurité, en particulier dans les régions fragiles et les centres urbains.

3.2. La nécessité de résoudre les problèmes climatiques et de maintenir un ordre international fondé sur des règles sont deux priorités étroitement liées. Aucune ne saurait aboutir sans l'autre et les deux sont indispensables pour préserver la sécurité humaine et nationale.

3.3. L'objectif de lutte contre le changement climatique est inscrit à l'article 191, paragraphe 1, du TFUE en tant que concept à promouvoir dans l'action extérieure de l'Union. La stratégie globale de l'UE de 2016 affirme que «[l]e changement climatique et la dégradation de l'environnement exacerbent les conflits potentiels compte tenu de leur impact en termes de désertification, de dégradation des sols et de pénuries d'eau et de denrées alimentaires». La stratégie considère le climat comme un multiplicateur de menaces qui renforce les pénuries alimentaires et en eau, les pandémies et les déplacements de populations ([5]).

3.4. En outre, le pacte vert pour l'Europe ([6]) devrait demeurer un élément essentiel du cadre d'action de l'UE, qui vise à transformer l'Union en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. Le pacte vert s'engage non seulement à faire de l'Europe le premier «continent neutre en carbone d'ici à 2050», mais vise également à associer les objectifs climatiques avec des stratégies en faveur de la prospérité, de la croissance et de la sécurité. Ce plan global illustre l'engagement de l'Union à lutter contre le changement climatique en élaborant une stratégie globale et multidimensionnelle tenant compte de facteurs géopolitiques, économiques et environnementaux.

3.5. L'UE devrait également tirer parti de la stratégie «Global Gateway», en établissant un lien entre les diplomaties climatique et géo-économique grâce au renforcement de la coopération internationale, tout en intégrant les ODD dans ses projets et initiatives phares. Ses projets phares devraient porter sur les interactions entre la paix, les conflits et la démocratie.

3.6. Dans le cadre plus large du lien entre climat et sécurité, la mise en œuvre de la feuille de route sur le changement climatique et la défense contribue au programme plus vaste de l'UE, formulé notamment dans les conclusions du Conseil de janvier 2020 sur la diplomatie climatique ([7]).

3.7. En mars 2022, le Conseil de l'UE a adopté la boussole stratégique ([8]), qui a ensuite été approuvée par les dirigeants de l'Union. La boussole vise à proposer une vision stratégique commune concernant les défis en matière de sécurité, y compris le climat, et à traduire cette vision en lignes d'action et en résultats.

3.8. Pourtant, et malgré l'argument selon lequel «la politique climatique relève désormais de la politique de sécurité», l'UE s'est encore éloignée d'une sécurité écologique qui couvrirait l'ensemble des enjeux concernés. La composante géopolitique plus large, en lien avec le climat, de la politique de l'Union a été étrangement absente dans un contexte de changement aussi profond. Aucune avancée majeure n'a été accomplie et, d'une certaine manière, la géopolitique climatique a été évincée par d'autres calculs géopolitiques et on a observé un retour à une conception plus traditionnelle de la sécurité. Les intérêts géoéconomiques et politiques expliquent cette situation.

4. **Observations**

Il est urgent que l'UE assume un rôle moteur

4.1. Le CESE comprend que la montée de l'autoritarisme, du protectionnisme et du nationalisme peut nuire à la coopération internationale qui vise à faire face aux risques en matière de sécurité engendrés par le changement climatique. Nous vivons à une époque où la corrélation entre la politique climatique et la politique de sécurité gagne en importance; cependant, le lien entre action concertée et compréhension mondiale se fragmente et ne doit pas être considéré comme acquis.

([5]) https://www.eeas.europa.eu/eeas/global-strategy-european-unions-foreign-and-security-policy_en.
([6]) https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr.
([7]) https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-climate-change-and-defence-roadmap_en.
([8]) https://www.eeas.europa.eu/eeas/strategic-compass-security-and-defence-1_en.

4.2. Le CESE estime que l'Europe est confrontée à un défi colossal, qu'il s'agisse de la défense, du commerce, du climat ou de la diplomatie: comment peut-elle parvenir à se positionner comme un acteur résilient et autonome sur la scène mondiale? Le programme climatique est en train de disparaître de l'ordre du jour politique des États-Unis; l'Europe doit donc se préparer de manière proactive à un monde où elle ne peut pas considérer que l'alignement des États-Unis est acquis.

4.3. Le CESE est fermement convaincu que, compte tenu du retrait des États-Unis des dispositions et obligations internationales en matière de climat, l'UE doit non seulement tenter d'obtenir les moyens nécessaires pour combler le vide, mais aussi renforcer les alliances qui protègent les politiques climatiques des turbulences géopolitiques. Le moment est venu de renouveler la diplomatie mondiale. Le monde ne peut pas se permettre d'aborder le changement climatique et les conflits comme des enjeux isolés. Un avenir durable et pacifique dépend de notre capacité à relier ces domaines et à mettre en œuvre des solutions intégrées qui favorisent à la fois la stabilité environnementale et géopolitique.

4.4. L'UE joue un rôle central dans cette transformation, car elle doit veiller à ce que l'action pour le climat ne soit plus considérée comme distincte de la consolidation de la paix, mais comme une composante essentielle de celle-ci. L'évolution de la politique étrangère de l'Union doit refléter la nature interconnectée des enjeux mondiaux, en particulier les liens entre la dégradation de l'environnement et les conflits. L'urgence de ces défis ne saurait être surestimée. Puisque les menaces pour la sécurité liées au climat s'intensifient, la diplomatie doit évoluer pour refléter cette nouvelle réalité.

4.5. Le CESE suggère que l'UE maintienne sa position de partenaire de confiance dans la lutte contre le changement climatique en soulignant la nécessité de jouer un rôle de premier plan et un rôle multiplicateur de valeurs. Elle pourrait notamment investir dans des objectifs de développement durable (ODD) plus larges tels que la bonne gouvernance, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire ou la sécurité des villes. De plus, les efforts humanitaires tenant compte des enjeux climatiques et sécuritaires doivent mobiliser les organisations de terrain, les organisations dirigées par des jeunes ainsi que la société civile. Il importe de prendre des décisions inclusives, diversifiées et fondées sur des données probantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, tout en s'efforçant de réduire les risques de catastrophe, d'y réagir et de garantir la sécurité énergétique et économique.

4.6. Le CESE invite l'UE à surmonter la fragmentation interne et à se doter de mesures audacieuses en faveur de l'autonomie stratégique. Toutefois, cette autonomie stratégique doit se traduire par des capacités opérationnelles, des politiques concrètes et une action coordonnée entre les États membres. Sans progrès concrets en matière de défense, d'indépendance énergétique et de résilience économique, l'Union risque de connaître une régression dans un monde de plus en plus marqué par des luttes de pouvoir et des décisions unilatérales.

4.7. En particulier, la transition vers une énergie verte est essentielle à la stabilité géopolitique, à l'autosuffisance et à la consolidation de la paix. Les nations doivent encourager un niveau plus élevé de coopération économique entre les régions, en mettant l'accent sur la transformation du système énergétique mondial. Parallèlement, l'Europe doit investir dans les capacités intérieures en matière d'énergies renouvelables afin de renforcer la décentralisation et l'autosuffisance énergétiques. Cette double approche permet de réduire les émissions mondiales tout en préservant la confiance mutuelle, en atténuant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en limitant le risque de conflit.

4.8. L'UE devrait élaborer une stratégie en trois volets pour l'action en faveur du climat. Premièrement, elle devrait définir des plans nationaux et européens pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe en matière de décarbonation, de conservation de la diversité biologique, de protection de l'utilisation des terres et d'économie circulaire, et pour mettre en œuvre d'autres mesures. La stagnation économique que connaît l'Europe ne justifie pas qu'elle prenne du retard; cette conjoncture devrait plutôt la motiver à renforcer son action. Les investissements consacrés à l'action climatique ne porteront pas seulement sur les enjeux environnementaux, mais serviront également de stimulation économique et de voie vers la compétitivité mondiale de l'Europe dans le domaine des technologies vertes et numériques.

4.9. L'UE devrait jouer un rôle de premier plan dans la diplomatie du pacte vert et des ODD (Lafortune et al., 2024 ([9])) au côté d'autres grands pays et régions. L'Europe utiliserait ses avancées dans le cadre du pacte vert pour aider d'autres régions du monde en développement à adopter des approches similaires. Ainsi, l'UE devrait mettre en œuvre des initiatives bilatérales avec la Chine, l'Union africaine (UA), l'Inde, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) et d'autres pays partenaires du Sud.

4.10. L'UE devrait investir dans le multilatéralisme et rester à l'avant-garde mondiale de l'appel à agir pour le climat, en particulier depuis que les États-Unis ont renoncé à toute forme de responsabilité raisonnable en la matière. L'Europe devrait prendre la tête de la mobilisation en faveur d'une action accélérée à l'Assemblée générale des Nations unies et au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que lors des réunions de la conférence des parties (COP) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la convention sur la diversité biologique (CDB) et de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

([9]) Lafortune, Guillaume, Grayson Fuller, Adolf Kloke-Lesch, Phoebe Koundouri et Angelo Riccaboni (2024) «European Elections, Europe's Future and the Sustainable Development Goals/Europe Sustainable Development Report 2023/24», rapport du SDSN Europe, https://www.tara.tcd.ie/handle/2262/104407.

4.11. En ce qui concerne le processus de la CCNUCC, les règles d'application de l'accord de Paris ont pu être parachevées grâce à l'efficacité de la diplomatie climatique mondiale. Alors que nous entrons dans la phase d'après-négociations au cours de laquelle les formes émergentes de pluralisme, d'alliances et de partenariats bilatéraux peuvent redéfinir le multilatéralisme, **le rôle de la société civile deviendra de plus en plus décisif**. Les acteurs de la société civile seront des partenaires indispensables pour montrer la voie et traduire les accords sur le climat en actions grâce à un engagement diplomatique soutenu sur le terrain.

4.12. Une stratégie diplomatique renouvelée doit reposer sur trois principes clés:

4.12.1. Intégrer les considérations climatiques dans la prévention des conflits: la sécurité climatique doit devenir un pilier central des efforts de consolidation de la paix. L'UE, ainsi que les organisations internationales et les gouvernements, devraient inclure des évaluations des risques environnementaux dans leurs stratégies diplomatiques, en veillant à ce que les tensions liées aux ressources soient abordées de manière proactive.

4.12.2. Renforcer la coopération multilatérale: l'Union européenne, les Nations unies et d'autres acteurs mondiaux doivent forger des alliances plus fortes qui donnent la priorité à la résilience au changement climatique et à la résolution des conflits. Les partenariats régionaux et les collaborations sur le terrain peuvent consolider les stratégies d'adaptation au changement climatique qui réduisent l'instabilité.

4.12.3. Investir dans le développement écologique pour en faire un mécanisme de paix: les politiques économiques durables, qui encouragent les énergies renouvelables, la reforestation et l'agriculture climatiquement rationnelle peuvent contribuer à stabiliser les régions fragiles. En fournissant aux communautés des moyens de subsistance durables, nous pouvons réduire la probabilité de conflits axés sur les ressources.

Bruxelles, le 17 juillet 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE